

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULOUSE METROPOLE, COMMUNE D'AUSSONNE Projet de 1<sup>ère</sup> Modification

Monsieur le Président de Toulouse Métropole informe qu'une **enquête publique** relative au projet de première modification du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, commune d'Aussonne, sera ouverte :

**du mardi 31 janvier 2017 (8h30) au jeudi 02 mars 2017 (18h00) inclus**

Le projet de modification du PLU soumis à enquête publique porte sur les points suivants :

- L'ouverture à l'urbanisation la zone 2AU0 de Lou Pintre ;
- L'intégration des règles permettant l'accueil de mixité sociale, pour les zones UB, UC et UD ;
- La prise en compte des effets de la loi Alur avec notamment, la suppression du COS, pour les zones UB, UC et UD et l'intégration de la nouvelle codification des articles du code de urbanisme en application de l'ordonnance du 23 septembre 2015 ;
- L'ajustement dans l'écriture des règles des articles 1,7, 9, 11, 12 ;
- L'actualisation des Emplacements Réservés et des annexes.

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné **Madame Myriam DE BALORRE** en qualité de Commissaire enquêteur titulaire.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public :

- **Pour Toulouse Métropole : à l'accueil principal de Toulouse Métropole, 6, Rue René Leduc, BP35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 – Métro ligne A, station Marengo, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.**
- **Pour la Ville d'AUSSONNE : Place de la Mairie 31 840 AUSSONNE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le dernier jour de l'enquête publique jusqu'à 18h.**

Pendant toute la durée de cette enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur, (1ère modification de PLU), Ville d'AUSSONNE, Place de la Mairie 31 840 AUSSONNE.

Le public aura la possibilité de rencontrer Madame le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Aussonne, Place de la Mairie 31 840 AUSSONNE, lors des permanences aux jours et heures suivants :

- **mardi 31 janvier 2017 ..... de 8h30 à 11h30 ;**
- **mercredi 15 février 2017 .... de 8h30 à 11h30 ;**
- **jeudi 02 mars 2017 ..... de 15h00 à 18h00**

L'avis au public et le dossier de projet de modification du PLU sont consultables sur les sites Internet de Toulouse Métropole ([www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)) et de la Commune d'Aussonne ([www.aussonne.fr](http://www.aussonne.fr)).

Le public aura en outre la possibilité de communiquer ses observations par voie électronique sur le site Internet de Toulouse Métropole ([www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)).

A l'expiration du délai d'enquête, Madame le Commissaire Enquêteur dans un délai d'un mois remet le rapport d'enquête et ses conclusions motivées à Monsieur le Président de Toulouse Métropole ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Dès leur réception, Monsieur le Président de Toulouse Métropole adresse ainsi qu'une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Madame le Maire d'Aussonne et à Monsieur le Préfet.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public, au Service Réglementation Urbaine au siège de Toulouse Métropole (6, Rue René Leduc, BP35821- 31505 Toulouse Cedex 5) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et sur le site internet de Toulouse Métropole.



toulouse  
métropole